

LABEGUDE INFORMATIONS DU 10 DECEMBRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, Mrs BESSON Jonathan, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David,

Absents excusés : Mme HUOT Michèle, Mrs DURAND Gérald, VOLLE Jean-Luc

Procurations : Mme HUOT Michèle à Mme CONSTANT Michèle, M. DURAND Gérald à M. GOSSE Pascal, M. VOLLE Jean-Luc à Mme DUCHAMP Cécile

Secrétaire de Séance : TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021.

OBJET : LIDL – EVALUATION DES DOMAINES

Monsieur le maire rappelle que la commune envisage d'acquérir l'actuel magasin LIDL pour le restructurer en plusieurs locaux d'activité qui seront proposés soit à la location soit à la vente, en priorité à des artisans de la commune afin de créer une zone artisanale. La valeur vénale est estimée à 1 260 000 € HT par les domaines. Sous réserve que le nouveau magasin puisse se réaliser et que la société Lidl accepte de céder le bien à cette valeur, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à inscrire le montant de 1 260 000 € HT au budget 2022

OBJET : LIDL – CONVENTION ESPACES VERTS

Afin que le projet de rachat du magasin LIDL puisse se réaliser, Monsieur le maire est autorisé à signer une convention pour les espaces verts. Des arbres doivent être implantés et dispatchés dans la commune sur une surface minimum de 2 000 m². Aucun coût ne sera supporté par la commune mais elle devra s'occuper de l'entretien de ces espaces verts. Trois espaces seront proposés pour l'implantation : le futur parc de loisirs municipal Franck Sauzée, le parking anciennement « Laganier » et les espaces verts en bordure de la future voie douce pour une surface totale supérieure à 10 000 m².

OBJET : LOYER 3 RUE JEAN MOULIN

Le conseil municipal fixe le montant du loyer du logement sis 3 Rue Jean Moulin à 462 € à compter du 1er février 2022.

OBJET : REVISION LOYER ET CHARGES DU 44 ROUTE NATIONALE

Le conseil municipal à l'unanimité fixe, à compter du 1er avril 2022, le loyer du 44 Route Nationale à 172 € et les charges à 128 €.

OBJET : LOYER GARAGE PLACE DE LA MAIRIE

Le conseil municipal à l'unanimité fixe le montant du loyer du garage communal sis Place de la Mairie à 48 € mensuel à compter du 1^{er} avril 2022.

OBJET : CONVENTION DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »

Accord pour signer la nouvelle convention avec l'éducation nationale concernant l'opération "petit déjeuner" qui aura lieu 2 jours par semaine entre le 03/01/2022 et le 15/04/2021 à l'école élémentaire Simone Veil. La commune fournira le petit déjeuner aux 48 enfants et l'éducation nationale prendra en charge 1.30 € par élève et par petit déjeuner.

OBJET : CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES – CONTRAT SOFAXIS

La commune est adhérente à l'assurance des risques statutaires SOFAXIS depuis le 01/01/2021 qui a pour objet de garantir tout ou partie des prestations mises à la charge des collectivités territoriale, en application assurance, négociée par le CDG07, se terminant le 31/12/2021, le conseil accepte le renouvellement d'adhésion à l'assurance SOFAXIS pour une durée de 4 ans dont les conditions restent les mêmes que celles précisées dans la délibération n°54/2020 du 17/12/2020.

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE - DECLASSEMENT CHEMIN COMMUNAL

La SCI Le Tramway désire acquérir le chemin communal situé le long de ses parcelles AD 937 – 938 et de la parcelle AD 890 pour un prix de 100 €. Après avoir rencontré les propriétaires des parcelles AD 890 et AD 70, le Conseil Municipal approuve le projet de déclassement du chemin communale et autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique. Le lancement et la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du maire.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS

A cause de l'épidémie de la COVID 19, la Résidence du Val d'Ardèche a dû faire face à un manque de personnel en ayant recours à plusieurs personnes de remplacement et les logements vacants suite aux départs des résidents n'ont pas pu être réattribués pendant le confinement. Le budget du CCAS a donc été fortement impacté.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle au CCAS d'un montant de 30 000 €.

OBJET : SUBVENTION A L'ASA DU CANAL D'IRRIGATION DE LA BASSE BEGUDE

Suite aux importants dégâts occasionnés par les intempéries du 3 octobre 2021, le canal de la Basse Bégude a été envahi et obstrué par des branchages et des galets. Etant donné la charge et la complexité de son nettoyage, une entreprise spécialisée doit intervenir pour un coût de 4 290.05 TTC. Le Président de l'ASA sollicite la mairie pour une aide. La commune accorde une subvention exceptionnelle de 2 145 €.

OBJET : CONVENTION POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention pour la mutualisation d'un agent de la police municipale et d'un agent de surveillance de la voie publique établie uniquement entre les communes de Labégude et Vals-les-Bains. Cette convention prévoit 12 heures par semaine réparties sur 5 jours pour la commune.

OBJET : PRET POUR LES TRAVAUX DE LA RVA

Le Conseil Municipal approuve les travaux de la résidence du Val d'Ardèche et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

- travaux	873 844.57 €
- subventions	309 730.00 €
- autofinancement par la commune	564 114.57 €

Il décide de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt de 400 000 € remboursable en 20 ans au taux fixe de 0.88%.

OBJET : REFECTION DES TROTTOIRS D578C

Le conseil municipal approuve la 2ème phase du projet de réhabilitation du Centre Bourg de la commune avec la mise aux normes des trottoirs et la reprise des réseaux EU et EP à partir du rond-point de Vals jusqu'à la sortie de l'agglomération direction Lalevade. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département et la CCBA (fond de concours), à lancer les appels d'offre pour la maîtrise et le choix des entreprises.

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

- 1) Rappel des dates suivantes, sous réserve des conditions sanitaires :
 - 08/01/2021 – Vœux du Maire
 - 29/01/2021 – Accueil des nouveaux habitantsLe passe-sanitaire et le port du masque seront obligatoires.

- 2) Courrier des riverains de la RN102 : les locataires et propriétaires de la Résidence l'Alizier ont demandés plusieurs travaux d'aménagement de la RN102. Le Maire en a fait part au conseil municipal et va voir ce qu'il est possible de faire.

- 3) Ecole publique : pour que la 3^{ème} classe puisse rester ouverte à la rentrée 2022, il faudra qu'il y ait au minimum 50 élèves inscrits.

- 4) Le rappel à l'ordre peut être exercé par le Maire, un adjoint ou, à défaut, un conseil municipal. Celui-ci s'applique pour le non-respect des arrêtés de police du Maire.

- 5) Le remplacement et l'extension du système de vidéoprotection a été subventionné à hauteur de 80%. La première partie des travaux (renouvellement du parc obsolète) devrait commencer dès le 6 décembre 2021.

- 6) France services : ces établissements permettent l'égalité d'accès aux services publics. Les citoyens éloignés des administrations sont les premiers bénéficiaires de ces initiatives locales. Néanmoins l'existence de ce service à Antraigues, prochainement aux Oliviers à Aubenas, et ensuite à Vesseaux et Lachapelle sous Aubenas, risque de compromettre la demande pour la commune de Labégude auprès de la CCBA.

- 7) Projet de mise en œuvre d'un service commun des marchés publics à la CCBA afin d'assister les communes dans leurs actes de la commande publique.

- 8) Les travaux d'enrobé de la route du Rey sont prévus pour le printemps 2022. Le devis de l'entreprise Eurovia sera présenté lors du prochain conseil.

NOEL PERSONNES AGEES – La distribution des colis et des bons d'achat a eu lieu les 6 et 7 décembre 2021 – Le repas à la Résidence du Val d'Ardèche a été annulé et remplacé par un bon d'achat d'une valeur de 30 €.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE - Le vendredi 24 décembre 2021.

ENCOMBRANTS – Rappel du n° vert pour réservation : 0 800 07 60 15

COLLECTE DES SAPINS – Le service gestion des déchets de la CCBA assure une collecte des sapins de Noël du 10 au 14 janvier 2022 sur inscription au 0800 07 60 15 avant le 07 janvier 2022.

DEJECTIONS CANINES – Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe fixée à 35 €. Pour rappel, des sacs sont à disposition sur la place des écoles.

L'ensemble du Conseil Municipal, du CCAS et du personnel communal
vous souhaite :

***BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS
ET
MEILLEURS VOEUX POUR 2022***



Bonne Année